

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 29 mai 2018

Lieu : Salle des fêtes à Bonnevaux - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	Pouvoir à C. Dussouillez
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Débois
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	Pouvoir à M. Beauque

Frasne	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à M. Brulport
	Guy Perrin	Pouvoir à P. Alpy
	Hélène Poulin	Pouvoir à D. Vallet
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière Drugeon	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2018

ADMINISTRATION GENERALE

RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*) : prestation de délégué à la protection des données confiée à l'AD@T (*Agence Départementale d'Appui aux Territoires*)

Choix du prestataire pour sauvegarde informatique

Proposition d'adhésion à l'ANEM (*Association Nationale des Elus de la Montagne*)

FINANCES ASSAINISSEMENT

Décision modificative n° 1

Réalisation d'un emprunt pour travaux à la station d'épuration

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

ZAE : vente du lot n°2 à SCCV du Stade (BTP Loiget Lonchamp)

ZAE : vente du lot n°17 à la SCI EM (Y. El Machichi)

ZAE : rappel de l'inauguration du 1^{er} juin 2018

PLUi et SCoT : informations sur les prochaines échéances

TOURISME – ANIMATION

Inauguration des liaisons vertes : information

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire de Bonnevaux souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Mr le Président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2018

Le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire. Sans observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) - ADMINISTRATION GENERALE

2.1. RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*) : **prestation de délégué à la protection des données confiée à l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) (délibération n° 46).**

Mr le Président rappelle le Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement.

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016 et modifiés le 9 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'AD@T en date du 13 mars 2018 portant sur la mise en place d'une prestation de Délégué à la Protection des Données par l'AD@T, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Vu la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données,

Mr le Président propose d'accepter la proposition de l'AD@T. Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'AD@T en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

- **Accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel**
 - Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel
 - Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés
 - Remplir le registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire
 - Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés
- **Auditer la sécurité de la collectivité**
 - Réalisation de l'audit de Sécurité
 - Faire des préconisations pour améliorer le niveau de sécurité
- **Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations**
 - Le RGPD : définition et obligations
 - La sécurité appliquée aux Données personnelles
 - L'utilisation au quotidien des données personnelles
 - Les droits des usagers
 - Obtenir le consentement des usagers
 - Les incidents : comment les gérer
 - Se préparer à un contrôle de la CNIL
- **Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l' élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel**
 - Mettre en place de nouveaux traitements
 - Assurer la licéité et conformité des traitements
 - Assister l' élu dans les études d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) préalables à la mise en œuvre des traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées (Art35)

- Accompagner la collectivité dans les réponses à donner à une personne faisant une demande de droits (accès, modification, suppression, portabilité) relative à ses données personnelles gérées par la collectivité
 - Accompagner la collectivité dans les actions à mener lors d'une violation de données à caractère personnel
- **Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données**
 - **Documenter**
 - Les preuves de conformité
 - Les actions de sensibilisation à destination des élus et des agents
 - Les actions menées sur les traitements
 - Les actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées
 - **Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle**

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut,
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

Coût : 1 860 € en année N puis 900 € Années N+1 et suivantes avec 10 % de réduction si 10 collectivités adhèrent, ce qui est le cas pour la CFD et ses 10 communes.

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte

- D'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé
- De désigner L'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données
- D'autoriser Mr le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

2.2. **Choix du prestataire pour sauvegarde informatique (délibération n° 47).**

Mr le Président propose de s'adjoindre les services d'un prestataire pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques de la communauté de communes et de ses communes membres et d'en prendre à sa charge le coût financier, sauf pour la commune de Bonnevaux qui dispose déjà du service.

Après consultation et étude des offres, c'est la société MC CONSEIL à PONTARLIER qui a été retenue.

Les données sauvegardées tous les jours sont les suivantes : messagerie électronique, documents word, excel, photos..., données E-Magnus, logiciels, système d'exploitation, avec un délai de restitution différent selon le lieu d'hébergement :

- Boîte noire (fixée au bureau) → plan de reprise d'activité = 24 / 48 h maxi car la sauvegarde des données, logiciels et environnement du poste informatique a été faite.
- Data Center (envoi via internet sur serveurs en France) → plan de reprise d'activité = délai plus long, le temps de réinstaller l'ensemble des logiciels qui ne sont pas sauvegardés par le Data Center.
- Durée de la prestation : 21 trimestres

- Coût :

SITE	abonnement	Location financière	Coût mensuel	Cout annuel TTC
MAIRIE DE BOUVERANS	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE BANNANS	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE COURVIERES	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE BULLE	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE BOUJAILLES	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE DOMPIERRE-LES-TILLEULS	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE FRASNE	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE LA RIVIERE	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
MAIRIE DE VAUX et CHANTEGRUE	25.00	58.00	83 € HT – 99.60 € TTC	1 195.20 €
CFD	25.00	63.00	88 € HT – 105.60 € TTC	1 267.20 €
TOTAL			835 € HT – 1 002 € TTC	12 024.00 €

Coût d'installation offert (234 € par site).

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

- confie la prestation de sauvegarde informatique à la société MC CONSEIL
- autorise Mr Le Président à signer le contrat à intervenir entre la communauté de commune et le prestataire,
- accepte que la CFD prenne à sa charge le coût financier de cette prestation pour les 9 communes membres précitées, étant entendu que la commune de Bonnevaux dispose déjà du service.

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2018.

Pour information, le SMMAH, SEVAD et Syndicat de Vau les Aigues ont été associés à la démarche.

2.3. Proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Mr le Président précise que cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en oeuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », fiches techniques, site Internet, lettre électronique), conseils, assistance technique.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée générale, le Comité directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau dont la présidente est actuellement **Marie-Noëlle BATTISTEL**, députée de l'Isère, et la secrétaire générale **Annie GENEVARD**, députée du Doubs.

La cotisation est forfaitaire (selon la strate démographique) s'élève à 618 €, et l'abonnement facultatif, à la revue « Pour la Montagne » est de 39.03 €.

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte d'adhérer à l'ANEM aux conditions précitées.

3) - FINANCES ASSAINISSEMENT

3.1. décision modificative n° 1

Mr Jean-Louis indique que le montant du report à nouveau doit être augmenté de 0.61 € et qu'à cette fin, il est nécessaire de mouvementer les comptes suivants :

C/022 « dépenses imprévues »	- 0.61 €
C/002 « report à nouveau »	+ 0.61 €

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3.2. Réalisation de l'emprunt pour les travaux à la station d'épuration

Mr Jean-Louis Néault indique que dans le cadre des travaux à réaliser à la station d'épuration comme prévu au budget, 4 banques ont été sollicitées pour un emprunt de 270 000 € à taux fixe sur 12 ou 15 ans.

Après étude des 3 offres reçues, la proposition du Crédit Mutuel aux conditions suivantes est la plus intéressante :

- Durée initiale12 ans
- Taux fixe.....1.02 %
- Frais de dossier.....0.10 % = 270 €
- Périodicitétrimestrielle

L'exposé de Mr Néault entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ⇒ Retient l'offre du CREDIT MUTUEL dont les principales caractéristiques sont énoncées ci-dessus,
- ⇒ Autorise Mr le président à signer le contrat de prêt à intervenir et l'habilite à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues au contrat,
- ⇒ Donne tout pouvoir à Mr le Président à cet effet.

Les crédits ont été prévus au budget primitif.

4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

4.1. ZAE : vente du lot n°2 à SCCV du Stade (BTP Loiget Lonchamp) (délibération n° 48).

Mr Le Président indique que la société « SARL BTP Loiget Lonchamp », représentée par Messieurs Baptiste LOIGET et Jordan LONCHAMPT, 23 rue des Lilas à La Rivière-Drueon, SIRET n°80160521300017, spécialisée en travaux publics, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n° 2 désigné ci-dessous, à travers la « SCCV du Stade », 23 rue des Lilas à La Rivière-Drueon,

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle
Section ZI - parcelle n° 148 – lot décalé n°2
Surface : 4 148 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 18 avril 2018. Elle valide le prix à 24,50 € HT le m² pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 111 626 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 131 616,29 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°2 signé le 28 mars 2017 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 5 581 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite.

Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- approuve la vente du lot n°2 à la société « SCCV du Stade » dans les conditions précitées,
- approuve le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- mandate Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

4.2. ZAE : vente du lot n°17 à la SCI EM (Y. El Machichi) (délibération n° 49).

Mr Le Président indique que la société « SCI EM », représentée par Monsieur Youssef EL MACHICHI, 6 rue de la Vieille Vie à Labergement du Navois, SIRET n°823301452, pour un projet de division parcellaire en 3 lots avec vente et location, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n° 17 désigné ci-dessous,

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle
Section ZI - parcelle n° 140 – Bande vitrine n°17
Surface : 3 038 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 18 avril 2018. Elle valide le prix à 28,50 € HT le m² pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 96 583 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 112 911,42 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°17 signé le 5 février 2018 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 4 829 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite.

Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- approuve la vente du lot n°17 à la société « SCI EM » dans les conditions précitées,
- approuve le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- mandate Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

4.3. ZAE : rappel de l'inauguration du 1^{er} juin 2018

L'inauguration de la ZAE intercommunale à Bulle est programmée le vendredi 1^{er} juin 2018, avec le programme suivant :

- 11 h : visite commentée de la ZAE et des aménagements
- 12 h : discours inauguraux
- 13 h : apéritif de convivialité

Pour une bonne organisation, il est demandé de bien confirmer sa présence auprès de Laëtitia Martin Fournier (l.martinfournier@frasedrugeon-cfd.fr).

4.4. PLUi et SCoT : informations sur les prochaines échéances

Mr Xavier Vionnet fait un point rapide :

⇒ Concernant le PLUi :

- Retour sur la réunion de présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées (PPA) du 24 mai 2018 : pas de remarques particulières à ce stade hormis la regrettable absence de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*) eu égard aux enjeux liés à la ressource en eau, et celle des élus et du chargé de mission du Pays du Haut-Doubs.
- Réunion de présentation du diagnostic aux conseillers municipaux et personnels administratifs : mardi 5 juin 2018 à 20 h à la salle des fêtes de Bouverans.
Pour une bonne organisation, il est demandé de bien confirmer sa présence auprès de Laëtitia MF (l.martinfournier@frasedrugeon-cfd.fr).

L'étape suivante de la procédure, avec l'élaboration du PADD (projet d'Aménagement et de Développement Durable), va commencer par la prochaine commission PLUi qui aura lieu le 28 juin 2018 à 19 h à la CFD.

⇒ Concernant le SCoT :

Date à noter : réunion de présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées (PPA) le jeudi 5 juillet 2018 à 15 h à 17 h à la CCGP.

Les 4 commissions ont parallèlement débuté les réflexions sur le PADD.

Pour conclure, Mr Vionnet annonce que Mme Laëtitia Martin Fournier attend son 3^e enfant pour la mi-octobre. Elle sera en congés annuels puis maternité du 15 août au 12 février 2019. C'est Mme

Mylène Garanto qui assurera l'intérim, comme précédemment. La hiérarchisation de ses missions devra être établie au vu des nombreux dossiers à traiter.

5) - TOURISME – animation

5.1. Inauguration des liaisons vertes : information

Mr Rémi Débois annonce que la signalétique relative aux liaisons vertes a été posée la semaine dernière (panneaux verts et blancs).

Pour inaugurer et promouvoir cet aménagement, la CFD organise un rallye découverte **le 3 juin, à partir de 10 h.**

10 animations sont proposées sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Les participants sont invités à les relier à pied, à vélo ou par tout autre moyen de locomotion non motorisé, grâce aux liaisons vertes.

Les conseillers communautaires sont cordialement invités à cet évènement.

Un verre de l'amitié est prévu à 17 h, au stade de jeux de Courvières. Cette fin de journée sera l'occasion de remercier les financeurs, faire le bilan de la journée et recueillir le ressenti des participants sur les liaisons vertes.

Eliot Trouttet est félicité pour l'illustration de cette journée conviviale.



6) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6.1. ZAE Bulle

Mr Michel Gresset rappelle que la terre végétale n'est pas vendue aux particuliers ; les entreprises intéressées doivent contacter Mme Martin Fournier.

6.2. Questionnaire « Accès aux soins – maison de santé »

Mr Philippe Alpy indique que sur les 2 800 questionnaires distribués dans les boîtes à lettres, 585 réponses sont parvenues, soit 21.5 % de taux de retour. La saisie informatique des 467 questionnaires version papier est en cours pour permettre l'analyse de l'ensemble des réponses. Par ailleurs, l'écriture du projet de santé par les professionnels est bien avancée et permet d'espérer un passage en commission ARS à l'automne 2018. Le travail concernant le volet immobilier se poursuit également.

6.3. GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) - EPAGE (Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement des Eaux)

Mr Philippe Alpy : le travail se poursuit pour constituer le syndicat qui regroupera dès 2019 le département du Doubs, la CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, la CFD, la CCGP, la CC de Montbenoît (via le SMMAH) la CC Loue Lison, la CC du Val de Morteau, la CC Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura, la CC des Portes du Haut-Doubs, soit 135 000 habitants. L'adhésion du Département du Jura n'est pas actée.

Ce syndicat exercera les compétences au titre de la GEMAPI pour chacun de ses adhérents. Le financement sera assuré à 50 % par le département du Doubs et 50 % par les communautés de communes. Les statuts sont en cours de rédaction.

6.4. Remplacement de Mr Gabriel Girard (Monts de Joux)

Mr Gérard Paulin rappelle que le fonctionnement de la station d'épuration de la CFD est assuré par Mr Girard qui est mis à disposition par la Coopérative des Monts de Joux.

Actuellement en congés annuels puis en retraite le 30 juin, c'est désormais Mr Yannick Boillaud qui a repris ses missions, avec technicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bonnevaux.



Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ.